

Les crédits

peuvent capter des messages transmis à des troupes évoluant en Sibérie ou même écouter vos conversations téléphoniques privées avec des amis d'outre-mer.» Tout cela, au nom de la sécurité nationale.

Le CST est un service qui fournit des services de renseignement semblables à ceux du SCRS, mais sans aucun compte à rendre au Parlement. Les deux organismes sont liés en plus par un protocole d'entente de coopération. Les activités de l'édifice Chomley, à Ottawa, où se logent les centaines d'employés du CST au milieu des neuf étages d'équipement d'écoute électronique ultrasecret, sont tout à fait semblables à celles du SCRS.

Dans le quotidien *The Ottawa Citizen* de la même année, on pouvait expliquer qu'il y avait un appareil qui semblerait être entre les mains du CST où on peut écouter, au même moment, 10 000 conversations téléphoniques, et où on a juste à moduler dans un ordinateur un mot, comme «Iran» ou «souveraineté». Et à ce moment-là, l'ordinateur enregistrerait spécifiquement cette conversation-là. Mais on est en sécurité, il semblerait.

Le CST communique-t-il ses renseignements au SCRS? On ne le sait pas. Le CST viole-t-il les lois canadiennes? On ne le sait pas. Nul ne peut savoir: ni les citoyens, ni les parlementaires, ni les membres du CSARS. Or, selon les propos du solliciteur général et de son secrétaire parlementaire, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, le CSARS existe pour surveiller les services du renseignement, et ce, à la place des élus, démocratiquement choisis par la population.

Combien d'affaires de Bristow restent à découvrir au sein du CST, parce qu'on n'en parle pas? Difficile à savoir. On se demande si les ministres de l'autre côté en savent plus que les députés de l'opposition. On croit que non.

Le CST, c'est 900 employés civils et environ 1 000 membres des Forces armées canadiennes. Des installations du CST se retrouvent partout au Canada: à Ottawa, dans le Nord et dans les grandes villes.

Je voudrais citer un deuxième passage de l'article du journal *Le Droit* où on dit: «Le travail du CST est si secret que ses employés, environ 1 000, sont invités à ne jamais voyager à bord de vols commerciaux, de crainte que leur avion soit piraté ou qu'il soit pris en otage»—mais il s'agit d'un groupe qui n'est pas dangereux, n'est-ce pas?

Le CST recueille-t-il des renseignements au sujet des partis politiques légitimes, comme le Parti réformiste ou le Bloc québécois? On ne le sait pas. Un citoyen peut-il se plaindre à un organisme de surveillance? La réponse est non. À quoi sert une charte des droits et libertés, si les employés du CST peuvent allègrement et volontairement écouter nos conversations et vos conversations téléphoniques sans aucune demande d'autorisation judiciaire et sans jamais rendre compte à un groupe de parlementaires ou à un groupe de renseignements?

Bref, il n'y a aucune surveillance parlementaire ou autre du CST. Le gouvernement ne veut charger le CSARS de la surveillance des activités du CST, on ne sait pourquoi. Et le Sous-comité

sur la sécurité nationale, tellement vanté par tout les députés ministériels, n'obtient aucune réponse de la part des membres du CSARS et n'a aucun droit de regard, je le répète, sur le CST.

• (1550)

Mais ce n'est pas grave, ce n'est pas dangereux. C'est ce que l'on nous dit.

C'est pour cela, entre autres, que seule une commission royale d'enquête peut expliquer aux Canadiens, aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises ainsi qu'aux députés de cette Chambre, de quelle façon les services de renseignement et les services secrets sont à notre écoute, sont à notre regard et nous surveillent quotidiennement.

[Traduction]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai écouté l'intervention de mon collègue, car je suis très bien placé pour répondre au moins à quelques-unes de ses questions.

Je suis l'auteur d'un livre qui s'intitule *Best Kept Secret*, qui raconte l'histoire du CST de ses origines à nos jours. Il a été publié en novembre dernier. Le député peut l'obtenir. Malheureusement, il n'existe qu'en anglais. Cependant, je serais très reconnaissant au député de bien vouloir me trouver un éditeur de langue française, au Québec, pour qu'il puisse l'obtenir dans sa langue.

La création du CST remonte à la Seconde Guerre mondiale. Voici, à l'intention du député, un bref historique. Il s'inscrivait dans l'effort déployé par les Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale pour déchiffrer les messages codés. Le tout a débuté par l'unité de vérification qui se trouvait dans l'édifice voisin de la résidence du premier ministre en ce temps-là.

Elle était notamment chargée de déchiffrer les messages secrets des Japonais et du gouvernement français de Vichy. Le déchiffrement était alors une compétence de nature à la fois diplomatique, économique et militaire. Les Américains se spécialisaient dans les codes japonais et les Britanniques, dans les codes allemands et italiens. Aux Canadiens était dévolue une partie des codes japonais et franco-vichyssois.

Si les Canadiens étaient de la partie—il importe de l'expliquer pour que le député comprenne la situation actuelle—c'est qu'ils étaient les champions du monde pour capter les signaux radio. Le phénomène de la dérivation faisait que les ondes bondissaient dans l'atmosphère et se transmettaient un peu partout dans le monde, à divers points névralgiques. Le Canada était particulièrement bien placé pour capter tous les types de messages. C'est ainsi que nous avons été mêlés à tout ça.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il s'agissait, bien sûr, d'une activité ultrasecrète. Ce fut ensuite l'après-guerre. Le Canada a continué d'assumer son rôle en créant d'abord la Direction des communications qui relevait du Conseil national de recherches du Canada, puis le Centre de la sécurité des télécommunications.